

Information sur la rémunération de Monsieur Jérôme ESTAMPES
directeur général à compter du 22/09/2025
(article 27.1 du code de gouvernance AFEP-MEDEF)

Guerbet S.A. (la « Société ») publie, conformément à la recommandation susvisée, les informations sur la rémunération de Monsieur Jérôme ESTAMPES, nommé par le Conseil d'administration du 22 septembre 2025 en qualité de directeur général par intérim de la Société avec effet immédiat :

Rémunération fixe	Rémunération annuelle d'un montant brut de 78.000 € versée en 12 mensualités identiques.
Rémunération variable annuelle	Sans objet.
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet.
Rémunération exceptionnelle	Rémunération déterminée par le Conseil d'administration au terme du mandat de directeur général par intérim, en fonction du déroulement de la conduite de l'intérim.
Autre	Le mandat de directeur général n'est assorti d'aucun autre bénéfice (avantage en nature, rémunération liée à la prise ou la cession des fonctions en particulier)

Ces conditions financières sont conformes à la politique de rémunération du directeur général telle qu'approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 23 mai 2025 au titre du vote ex ante.

Eu égard au caractère intérimaire de la mission confiée à Monsieur Jérôme ESTAMPES, le contrat de travail de directeur administratif et financier, informatique, développement des affaires et licences de Monsieur Jérôme ESTAMPES est maintenu pendant la durée de son mandat de directeur général.

Villepinte, le 22 septembre 2025.